

Le P'tit Journal

n° 22 Décembre 2022

de



L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

Édito du Maire



Élections du bureau communautaire, une victoire à la Pyrrhus ?

Lors des dernières élections en complément du projet municipal, nous avons porté avec les autres communes de l'île un projet mettant en avant l'île de Noirmoutier. **Notre promesse** était de mettre au centre de notre action une coopération renforcée, efficace et apaisée dans le respect de la diversité de chaque commune, une mutualisation et une mise en commun des moyens.

Après 28 mois à la tête de la Communauté de Communes et de belles réussites comme la mise en place de France Services et de sa présence dans chaque commune, le Plan Local de l'Habitat (PLH), ou la mise en place de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) avec un doublement des aides de la collectivité en direction des travaux d'accessibilité ou de rénovation énergétique des particuliers, le lancement du projet de plateforme Numérisk, outil informatique, collaboratif et dynamique de gestion des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour lequel nous venons de réaliser un essai impliquant les cinq collectivités de l'île.

Devant l'inertie volontaire des élus noirmoutrins et leur revirement permanent sur des projets déjà actés, les processus de décisions et le bon fonctionnement des services communautaires s'en sont trouvé affectés, voire déstabilisés.

Les projets portés par les autres communes n'ont pas trouvé le soutien des élus noirmoutrins.

De ce fait, la réalité du fonctionnement ne correspondant pas aux engagements que nous avons pris, et malgré mes nombreuses tentatives de les fédérer, j'ai décidé d'en tirer pleinement les conséquences et de donner ma démission de la présidence de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire du 10 novembre qui avait pour but de mettre en place le nouveau bureau communautaire (instance dirigeante) nous a conforté s'il en était besoin dans le bien-fondé de notre démarche.

Le fait marquant, est qu'ils ont fait élire un opposant de la commune de L'Épine au poste de 1^{er} vice-président au détriment du maire de Barbâtre qui s'était présenté à cette fonction.

En désignant un membre de l'opposition municipale de L'Épine, sans pouvoir de représentativité de la commune et sans délégation de cette dernière, en ne portant au bureau communautaire aucun élu de l'équipe municipale majoritaire de L'Épine, équipe que vous avez régulièrement élue pour vous représenter, ils nous placent donc de fait, dans leur opposition.

Dont acte, le conseil communautaire a voté, le Président a imposé son choix.

Soit cette décision d'éviction des épinerins est volontaire et alors on peut s'interroger sur l'honnêteté du discours tenu et des intentions réelles, prônant le rassemblement des communes.

Soit c'est de l'amateurisme et ce n'est pas acceptable à ce niveau de responsabilité.

Quoi qu'il en soit, cette décision à travers la composition du bureau communautaire est inacceptable pour l'équipe majoritaire de L'Épine.

Notre équipe sera donc vigilante, sélective, mais sans concession, et nous serons attentifs à ce que la Communauté de Communes ne devienne pas un budget annexe de la commune de Noirmoutier-en-l'île et que les intérêts des îliens et des épinerins soient préservés.

Bien sincèrement vôtre,
Dominique Chantoin, Maire de L'Épine



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Pour la deuxième fois depuis 2017, un exercice vient d'être organisé sur l'île le 29 novembre, pour tester l'efficacité des nouvelles procédures d'alerte, les matériels et la fiabilité de l'organisation communale mise en place sur l'île avec le logiciel NUMERISK commun aux quatre villages.

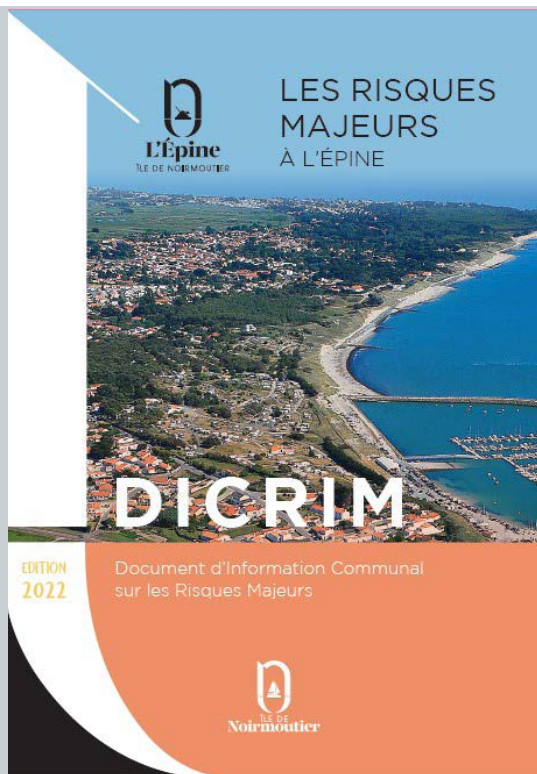
Cela concerne les risques majeurs de notre île, la submersion, le feu, un risque chimique, un séisme...etc.

Cet exercice concerne toutes les communes et la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier sous l'égide des services préfectoraux, des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie.

Tous les agents et les élus ont été mobilisés pour cet exercice que nous préparons depuis plusieurs mois, nous avons également testé en simulation réelle le fonctionnement avec l'école et nos services techniques.

Un nouveau DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), commun à toute l'île va être prochainement édité. Il se présentera sous la forme d'un petit livret qui précisera la marche à suivre en cas de risques majeurs. Il sera disponible en mairie sous forme papier ou numérique.

À l'occasion de cet exercice nous souhaitons mettre à jour la liste des personnes fragiles ou isolées pouvant avoir besoin d'une aide personnelle en cas de survenance d'un risque majeur mettant en danger les habitants de notre commune.



Pour les démarches, référez-vous à l'article «Campagne de recensement et d'inscription des personnes fragiles ou isolées au Plan Communal de Sauvegarde (PCS)».

Téléphonie mobile

Afin de remédier aux problèmes de communications et de sécurité que rencontre notre population par le manque de couverture des réseaux de téléphonie cellulaire, et notamment en cas de survenance d'un événement mettant en danger la population, la société FREE Mobile va installer un relais sur le terrain de rugby situé au Pré aux Oies.

Ce relais d'une hauteur de 24m remplacera un luminaire de 19m et permettra d'améliorer la réception, notamment dans la partie nord de la commune et évitera une installation au milieu des maisons.

Ce projet a été présenté au conseil municipal au cours de sa séance du 24 février 2021, et approuvé, dans sa première version, par la commission urbanisme du 1^{er} avril de cette même année.

Nous vous rappelons que le dossier d'information de cette installation est à la disposition du public à l'accueil de la mairie depuis le mois de juillet 2022.

Rappelons que l'État a lancé le Plan Numérique National qui vise à améliorer les communications et le déploiement de la 5G et concomitamment un nouveau dispositif d'alerte nommé FR-ALERTE qui permettra de prévenir les personnes présentes dans le périmètre de survenance d'un danger.

Dans l'objectif de retarder et d'empêcher cette installation, l'opposition municipale a déposé un recours sur des motifs en partie erronés voire diffamatoires. Nous avons rencontré les mêmes réactions face au projet communal de logements sur le site de l'ancienne colonie du Mans, en majorité destiné aux jeunes actifs en résidence principale.

Malgré cet acharnement malsain, vos élus s'emploient à régler cet incident et vous tiendront informés de la suite de cette affaire.



Centenaire d'une Épinérine

Nous sommes fiers de fêter avec une grande affection la centième année de notre concitoyenne, Aimée Damour épouse Allard, Aimée est née le 04 juillet 1922 à la Croix Rouge, son père était marin et sa mère couturière.

Mariée à Charles Allard le 10 novembre 1947, elle fut veuve 6 ans plus tard. Bénévole à la paroisse de L'Épine à la demande de l'Abbé Hérault ainsi qu'avec l'Abbé Guéry, elle faisait l'entretien du presbytère.

Après une vie bien remplie, elle est aujourd'hui pensionnaire à l'EHPAD du Perrier, la Cap'line.

Nous lui souhaitons le meilleur pour les années à venir.



Activités nautiques



Sous l'impulsion du club de voile de L'Épine, le plan d'eau de notre commune est de plus en plus animé, les dériveurs aux voiles multicolores s'y croisent tout le long de l'été nous offrant un spectacle fort agréable. Ce sport à travers ses compétitions ludiques attire un public de plus en plus nombreux où les compétiteurs de tous âges se confrontent. Les activités plus récentes comme les paddles étaient aussi au rendez-vous à travers une compétition autour des Peignes. L'année devait se terminer le 23 octobre 2022 par une compétition de planches à voile organisée par la Fédération Française de Voile (FFV) qui nous a fait l'honneur de choisir notre plan d'eau. Malheureusement la météo en a décidé autrement et un fort coup de vent sur ce week-end a contraint les organisateurs à annuler cette régate.

Campagne de recensement et d'inscription des personnes fragiles ou isolées au Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Nous vous avons expliqué dans l'article précédent le PCS. Sachez que le risque canicule fait partie des risques pour lesquels le PCS peut être déclenché. Au cours de l'été 2022, une centaine de personnes âgées, fragiles et/ou isolées ont ainsi été régulièrement contactées par des membres du CCAS de L'Épine, afin de leur rappeler les gestes à observer en période de forte chaleur et les assurer de notre présence à leur côté et notre disponibilité en cas de besoin.

Cette présence téléphonique, déjà mise en place pendant la pandémie nous a permis d'être proches des personnes seules ou vulnérables.

Pour être efficaces il est nécessaire que nous ayons connaissance de toutes les personnes de notre commune pouvant avoir besoin d'une assistance personnalisée en cas de survenance d'un événement que ce soit une submersion marine, un feu de forêt, une canicule, un risque chimique, etc...

Nous invitons donc toutes les personnes répondant à ces critères à s'inscrire en mairie sur notre liste PCS (*voir modalités ci-dessous*).

Si vous souhaitez bénéficier de ce soutien et de cet accompagnement ou si vous connaissez des personnes répondant à ces critères, proposez-leur de les accompagner pour s'inscrire sur notre liste du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou prenez contact avec le CCAS de la commune.

Une fiche d'inscription est à votre disposition à la mairie et sur notre site <https://lepine-iledenoirmoutier.fr>

Par téléphone : 02 51 39 11 17 ou Allo Monsieur le maire au 06 07 29 06 77 / par mail : accueil@lepine-iledenoirmoutier.fr

Notre école conserve sa 3^{ème} classe

Avec 57 élèves, la 3^{ème} classe qui avait été réouverte l'année passée est confirmée, des changements dans l'organisation ont été opérés : Mme DEBUIRE, la directrice, assure l'enseignement des CP et d'une partie des CE2, Mme MAYER assure la 2^{ème} partie des CE2 et continue d'enseigner aux CM2, Mme BUZET, nouvelle enseignante, prend en charge, avec l'ATSEM Aurore, les élèves de maternelle.

La commune continue son effort pour mettre à disposition de nos enfants les outils numériques nécessaires à la connaissance des enjeux de notre époque. Au cours du mois de décembre, pour remplacer les dictionnaires offerts jusqu'alors aux élèves de CM2, la commune a acheté 6 tablettes qui, à la fin de l'année scolaire, deviendront leur propriété et devraient leur faciliter les activités éducatives au collège et l'accès au numérique à domicile. Deux nouveaux ordinateurs portables ont également été mis à la disposition des enseignantes.

Concernant la cantine scolaire, en cette période de très forte inflation, la commune de L'Épine tient à soutenir les familles. Malgré la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, le prix du repas n'augmentera pas, il reste à 1 €. La commune prend à sa charge les augmentations. D'ores et déjà une quarantaine d'enfants y sont inscrits.

Les tarifs de la garderie périscolaire n'évoluent pas, ils demeurent fixés à 1,40 € le matin et 2,25 € le soir avec une adhésion annuelle de 20 €.

L'aide aux familles pour la garderie des enfants de 3 à 12 ans, le mercredi et durant les vacances scolaires, passe au 1^{er} janvier 2023 de 220 heures à 250 heures.

Une naissance, un arbre



Samedi matin dans une des allées du parc de jeux en cours de construction rue des Cloudis, parents, enfants et élus se sont retrouvés pour participer à la plantation de neuf arbres dans le cadre de l'opération « Une naissance, un arbre ». Ce programme en partenariat avec la région et sa stratégie pour la biodiversité permet de sensibiliser enfants et parents à l'environnement.

La municipalité a invité les enfants de la commune nés en 2021 pour planter et devenir les parrains et marraines d'arbres de différentes essences.

Dominique Chantoin, Maire a également souligné le dynamisme de la commune en terme de naissances.

Avec 1 naissance pour 185 habitants, L'Épine se hisse au premier rang de l'île devant La Guérinière : 1 pour 220, Noirmoutier-en-l'île : 1 pour 254 et Barbâtre : 1 pour 344.



Coupon pour retirer le DICRIM, en mairie de L'Épine

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

à compter du 15 décembre 2022

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

 :/..../..../..../..../..../

 :/..../..../..../..../..../

 :@

Éclairage public, préparons 2023

Au vu des informations actuelles qui nous parviennent du SYDEV (Syndicat Départemental d'Électrification de la Vendée) notre collectivité devrait voir, comme toutes les collectivités vendéennes, le coût de fonctionnement de ses dépenses énergétiques et plus particulièrement de son éclairage public fortement augmenter.

Depuis plusieurs mandats la commune a fait le choix d'avoir plusieurs temps de fonctionnement de son éclairage, cela nous a permis de passer d'une consommation de 240 000 kwh en 2018 à une consommation de 180 000 kwh en 2021.

Depuis novembre nous avons modifié notre temps d'éclairage qui se traduit par une extinction des réverbères à partir de 21h pour la période d'hiver. Pour la période estivale ils seront éteints à partir de 23h, minuit pour ce qui est du centre-bourg et la zone du camping.

Pour la période des fêtes de Noël nous faisons cette année le choix de minimiser les illuminations mais de vous proposer, comme l'année passée un paysage de Noël réalisé par nos ateliers municipaux avec de nombreux sujets en bois. (photo en page de couverture).

Nouveaux commerces à L'Épine



Le projet immobilier porté par la municipalité de L'Épine a pu accueillir ses premiers occupants durant l'été. Situé au cœur du bourg de la commune, ce petit ensemble comprend au rez-de-chaussée deux commerces et la bibliothèque municipale en gestion associative, à l'étage deux T3 et un T2 complètent l'offre locative de la commune. Débuté en mai 2021, ce projet situé place Jean-Louis Fouasson, près de l'église, fait partie d'un projet de revitalisation du centre-bourg. La réalisation de ce projet a été possible grâce à la participation de nos habituels partenaires (Région/ Département). La bonne santé financière de notre commune a permis de ne pas recourir à l'emprunt et de financer le solde sur nos fonds propres. Ce bâtiment qui s'intègre parfaitement à son environnement et qui respecte l'architecture traditionnelle locale, rencontre déjà un vif succès auprès de la population. Le premier commerce, occupé par une poissonnerie a ouvert ses portes. Le deuxième commerce reste pour l'instant vacant, des candidatures sont à l'étude mais il est encore temps de postuler, le choix du futur occupant ne sera fait qu'en début d'année prochaine. Quant aux logements, ils sont loués par la commune et déjà occupés par des résidents actifs sur l'île.

LA BIBLIOTHÈQUE ! Angèle Blanchard a déménagé



La bibliothèque anciennement située à La Salangane a déménagé au mois de novembre vers la place Jean-Louis Fouasson pour prendre possession de ses nouveaux locaux lumineux et aux aménagements colorés et adaptés. Maintenant dans le réseau des bibliothèques départementales celle-ci vous offre de plus en plus de services et augmente ses plages d'ouverture.

Vous pouvez retrouver nos bénévoles aux horaires ci-dessous.

Horaires d'ouverture :
Mardi : 14h30 - 16h30
Mercredi et samedi : 10h - 12h

État civil

NAISSANCES

29/04/2022 Aldo CHAÏB
18/10/2022 Léontine BUGEON FOURNIER
06/11/2022 Milo MANDIN
19/11/2022 Amalia GAUTIER



MARIAGES

11/06/2022 Sylvain TAILLANDIER/Lise MARCHAND
18/06/2022 Thomas LARDIÈRE/Virginie MAURAT
25/06/2022 Donat FRANQUEVILLE/Mathilde BOUSSEAU
09/07/2022 Anne-Sophie SIX/Damien FONTENEAU
29/07/2022 Louis ROGER/Quitterie du PELOUX de PRARON
30/07/2022 Bruno LONGUEMART/Brigitte DULEWIEZ
20/08/2022 Thierry BASTIEN/Catherine REGAD
01/10/2022 Julien BODIN/Lucie CORBREJAUD

Info...

RAPPEL DE LA RÈGLEMENTATION DE L'URBANISME

Toute modification extérieure d'un bâtiment doit faire l'objet d'une demande en mairie.

En particulier les réfections de toiture, les clôtures et les annexes quelles qu'elles soient.

Pour toute information n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service Urbanisme de la mairie :

service-ads@urbanismemutualise.fr
ou 02 51 39 11 17.

Permanences sur rendez-vous
mardi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Permanences téléphoniques
jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

DATES À RETENIR

Marché de Noël

Samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022, de 10h à 18h
salle "La Salangane" et place Jean-Louis Fouasson.

Concert de Noël

Vendredi 23 décembre 2022, à 17h
église Saint Jean-Baptiste. Tarif : 10€ adulte / 5€ -12 ans

Voeux du Maire

Vendredi 27 janvier 2023, à 18h30
salle "La Salangane".

RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée défense et citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...)



DÉCÈS

Depuis avril 2022, classement par ordre chronologique

Michelle BARROUX (93 ans) - Nicole DAVID veuve RIVALIN (76 ans) - Annick BELLEC épouse SOREL (79 ans) - Michel FOUASSON (76 ans) - Venise CANTIN épouse BURGAUDEAU (81 ans) - Micheline HUBON veuve BONNIN (87 ans) - Mercédès PÉNISSON épouse SORRIEUL (78 ans) - Bernard CARRON (92 ans) - Ernest COUILLON (82 ans) - Daniel GENDRON (71 ans) - Dominique VIARD (87 ans) - Henri CHAPLAIS (84 ans) - Jeanne VAUTRE épouse VACHET (99 ans) - Loïc BILLON (72 ans) - Édouard PÉNISSON (87 ans) - Paul HÉLION (73 ans) - Charles-Auguste FOUASSON (81 ans) - Conchita PINEAU (65 ans) - Alain MASSULTEAU (64 ans) - Bernard DELENCRE (95 ans) - Jean JACQUENOD (102 ans) - Jean-Claude MARANDIN (88 ans) - Cédric POTEVIN (44 ans) - Régine THIBAUD veuve DEBLANGEY (82 ans) - Luc PICARD (75 ans).

en Bref

PERMANENCES EN MAIRIE

France Services

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois
14h - 17h

AXA

2^{ème} mardi du mois
9h30 - 12h

OPAH

mardi sur rendez-vous
11h10 - 12h30

Finances publiques

3^{ème} mercredi du mois
10h - 12h et 13h30 - 16h30

ESNOV

Judi
9h - 12h

EXPRESSION DES ÉLUS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Démission surprise ou évidente ? Depuis l'élection de D.Chantoin en 2014, il a perdu une majorité municipale, il a bloqué le fonctionnement de l'intercommunalité entre 2018 et 2020, il s'est fait réélire en invoquant une alliance avec les 4 communes sans aucun projet si ce n'est de prendre la place qu'il convoitait à n'importe quel prix. Qu'ont gagnés les insulaires ? Les belles promesses électorales ont laissé place à un divorce, qui en sortira gagnant ? Certainement pas la commune de L'Épine.

Qu'avons-nous perdu ? De nombreuses compétences non obligatoires qui ont été transférées à la communauté de communes démunissant les Epinerins de leur maîtrise communale, seulement en 2 ans. Désormais, les principales décisions concernant la commune de L'Épine seront prises par la communauté de communes. Qui présidera ? Noirmoutier ?

Nous ne sommes hélas pas surpris par cette situation puisque par expérience depuis plus de 2 ans il est vraiment impossible de discuter et de travailler avec D.Chantoin

Le P'tit journal de L'Épine n° 22 - Décembre 2022

Directeur de publication : Dominique CHANTOIN, Maire

Coordination de la rédaction : Commission Communication

Mise en page : Catherine SEGUIN

Impression : Mairie de L'Épine

Diffusion : Services Techniques

Bulletin téléchargeable sur www.lepine-iledenoirmoutier.fr

L'Épine, île de Noirmoutier